

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/01/2015 (Dernière actualisation de la page 26/08/2019)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2883.3500	22.5360
Timonier	2482.0400	19.3994
Motoriste	2745.5600	21.4590
Assistant-motoriste	2384.2400	18.6350
1er matelot	2315.6100	18.0986
2ème matelot A	2229.5800	17.4262
Stagiaire	1265.0600	9.8876